Image not found or type unknown

Besoin de conseil pour visa

Par **Elo72**, le **18/02/2015** à **16:50**

Bonjour,

Alors je vous explique mon cas mon beau père tunisien à un titre de séjour retraité de 10 ans. Par contre ma belle mère n'a pas de titre de séjour à ce jour. Est ce que le titre de séjour mon beau père peux donner des droits à ma belle mère ? Je précise que c'est 4 enfants vivent en France de façon régulière et qu' un est de nationalité Française.
De plus ma belle mère doit se faire opérer du genou vu qu'il y a personne aucun de ses enfants en Tunisie pour s'occuper d'elle pendant sa convalescence nous pensions la faire venir en France. Mais nous avons peur que si nous demandons un visa pour raison médicale que celui soit refusé car cette opération peut être faite en Tunisie c'est juste qu'il y a personne pour s'occuper d'elle. Quand pensez- vous ? Et si nous demandons un visa court séjour pour visite à la famille dans l'hypothèse que celui-ci soit accepté est ce que ma belle mère pourrait bénéficier d'une aide pour cette opération en France si oui laquelle.
En vous remerciant de votre aide.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés